AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Roset-Fluans Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté URB.21.08.A8 du 14 décembre 2021, la Présidente de Grand Besançon Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de Roset-fluans.

Cette enquête publique est organisée pour une durée de 30 jours consécutifs,

Du lundi 03 janvier 2022 à 09h00 au mardi 01er février 2022 à 12h00 inclus.

La procédure de modification n°1 du PLU de Roset-fluans n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Le Président du Tribunal administratif de Besançon a désigné Monsieur Hervé ROUECHE en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- → en Mairie de Roset-Fluans Siège de l'enquête publique 6 rue des Saulniers 25410 Roset-Fluans aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- → au Grand Besançon Métropole Mission PLUi 2 rue Mégevand 25000 Besançon aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en Mairie de Roset-Fluans:

- le lundi 03 janvier 2022 de 09h00 à 11h00 ;
- le mercredi 26 janvier 2022 de 14h00 à 16h00 ;
- le mardi 01^{er} février 2022 de 10h00 à 12h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Roset-Fluans, à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Roset-Fluans – Monsieur le commissaire enquêteur Enquête publique – Modification n°1 du PLU 6 Rue des Saulniers – 25410 Roset-Fluans

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/2593.

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante : enquete-publique-2593@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie de Roset-Fluans et à Grand Besançon Métropole, et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Célia CHAUSSALET, Mission PLUi de Grand Besançon Métropole, au 03 81 87 82 88 ou par mail celia.chaussalet@grandbesancon.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Roset-Fluans et à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet dédié à l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le conseil communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de PLU de Roset-Fluans.

La Présidente, Anne VIGNOT Maire de Besançon